



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Table des matières

<u>AVANT PROPOS</u>	2
<u>I- RAPPELS SUR LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE</u>	3
1.1 <u>Cadre Légal</u>	4
1.2 <u>Textes Réglementaires</u>	4
<u>II- ORGANES DE GOUVERNANCE</u>	5
2.1- <u>Conseil d'Administration</u>	5
2.2- <u>Direction</u>	5
<u>III- ACTIVITES DE L'EXERCICE</u>	5
3.1- <u>Au plan Institutionnel</u>	6
3.2- <u>Au plan Opérationnel</u>	6
3.3- <u>Au plan Administratif et Financier</u>	10
3.4- <u>Rapports du Commissaire aux Comptes</u>	20
3.5- <u>Communication</u>	20
3.6- <u>Coopération</u>	21
3.7- <u>Formation</u>	23
<u>IV- CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u>	26

AVANT PROPOS

S'appuyant sur les acquis engrangés au cours des exercices précédents, le FGDR-UMOA a poursuivi son processus d'opérationnalisation en 2020, troisième année de collecte des contributions auprès des Établissements de crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) adhérents.

Les réserves techniques du FGDR-UMOA ont atteint 41 082 958 926 Francs CFA au 31 décembre 2020, permettant au Fonds d'accroître sa capacité d'indemnisation en cas de défaillance d'un adhérent.

Le Fonds a entamé en 2020 les opérations de placement des réserves techniques suite à l'adoption de la politique d'investissement et de la procédure de gestion des placements par le Conseil d'Administration lors de sa session du 29 juin 2020.

Au cours de l'exercice, les travaux relatifs à la mise en œuvre du Système d'Information ont connu une avancée significative avec le démarrage de la 2^{ème} phase du projet (automatisation du calcul des contributions) de mise en place de son Système d'Information avec l'assistance de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Le renforcement du capital humain a constitué une priorité de la Direction avec la participation du personnel aux ateliers de formation et aux conférences de haut niveau organisés par l'International Association of Deposit Insurers (IADI) d'une part et par son Comité de la Région Afrique (Africa Regional Committee) d'autre part. Par ailleurs, une visite d'étude a été effectuée à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Ces actions ont permis de renforcer les compétences des collaborateurs sur les différents métiers de l'assurance-dépôts.

Conformément aux recommandations des instances du Fonds, la communication avec les Établissements de crédit et les SFD adhérents a été poursuivie nonobstant le contexte de la pandémie de la Covid 19. Ainsi, un atelier de sensibilisation des Systèmes Financiers Décentralisés a été effectuée au Mali en janvier 2020. Le dialogue permanent instauré avec les points focaux désignés par les adhérents a par ailleurs facilité la compréhension des exigences du Fonds en matière de reporting sur les données relatives aux dépôts.

Au cours de l'exercice, la Direction du Fonds a poursuivi les travaux relatifs au projet d'instauration d'un système de contribution des adhérents basé sur leurs profils de risques (primes différentielles). L'instauration d'un tel système devrait permettre de réduire l'aléa moral et d'introduire plus d'équité dans la détermination des contributions des adhérents. Le calendrier de mise en œuvre du projet a tenu compte du temps nécessaire à une large sensibilisation des adhérents. Par ailleurs, au regard de son mandat limité à la Garantie des Dépôts et au financement des actions de Résolution des Crises Bancaires, la Direction du Fonds a poursuivi les échanges avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA en vue d'une

appropriation du Système de Notation des Établissements de Crédit dans l'UMOA (SNEC-UMOA).

Au plan international, le FGDR-UMOA a participé aux travaux de l'IADI dont il est membre dans le cadre notamment des réunions de son Comité Exécutif et du Comité de la Région Afrique. Véritable creuset d'expériences et de partage de connaissances, l'IADI promeut la coopération entre les institutions d'assurances-dépôts mais également les meilleures pratiques du secteur. Le FGDR-UMOA à l'instar des juridictions sœurs, a bénéficié de l'expertise de cette institution dans l'approfondissement de son rôle et la conformité avec les standards internationaux.

Le présent rapport qui a été élaboré en application des dispositions statutaires (article 16 des Statuts) retrace les activités du Fonds durant l'exercice 2020.

I- **RAPPELS SUR LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE**

1.1 **Cadre Légal**

L'adhésion des Établissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) à un système de garantie des dépôts est une obligation légale prévue par la Loi portant réglementation Bancaire et par la Loi portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

- *Article 65 de la Loi portant réglementation Bancaire*

« Les Établissements de Crédit agréés dans l'UMOA adhèrent à un système de garantie des dépôts ».

- *Article 69 de la Loi portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés*

« Les Systèmes Financiers Décentralisés agréés dans l'UMOA adhèrent à un système de garantie des dépôts ».

La création du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGDR-UMOA) s'inscrit par conséquent dans le cadre de l'application dans l'UMOA des deux Lois précitées.

1.2 **Textes Réglementaires**

Le corpus réglementaire régissant l'activité du FGDR-UMOA est composé de plusieurs textes pris d'une part, par le Conseil des Ministres de l'UMOA conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues par le traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine et d'autre part, par les organes du Fonds à savoir le Conseil d'Administration et la Direction.

Le Fonds est doté des textes ci-après :

- *Statuts*

Les Statuts du Fonds regroupent l'ensemble des dispositions régissant son fonctionnement. Ils ont été révisés par décision N°301-09-2018 du Gouverneur de la BCEAO pour prendre en compte l'extension de son champ d'intervention au financement des actions de Résolution des Crises Bancaires.

- *Règlement intérieur du Conseil d'Administration*

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté le 04 juin 2015 à Dakar, précise les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration.

- *Circulaires*

Les circulaires précisent les modalités d'application de certaines dispositions des statuts. Deux circulaires ont été édictées à savoir :

- Circulaire n° 001/2018/FGD-UMOA relative aux modalités d'adhésion au Fonds de Garantie des Dépôts dans l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- Circulaire n°002/2018/FGD-UMOA relative aux contributions des adhérents au Fonds de Garantie des Dépôts dans l'Union Monétaire Ouest Africaine

- *Statut du personnel*

Ce texte adopté par le Conseil d'Administration fixe les conditions générales d'emploi et de déroulement de carrières des membres du personnel du Fonds. Il énonce notamment les droits, devoirs et obligations essentiels de ces derniers et pose les principes généraux d'administration du personnel du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA.

- *Règlement intérieur applicable au personnel du Fonds*

Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble du personnel et fixe les prescriptions concernant certaines dispositions d'hygiène et de sécurité applicables au Fonds. Il précise également les règles de discipline en vigueur.

- *Code d'éthique et de déontologie*

Ce texte définit à l'intention du personnel du Fonds les orientations, les normes et conventions en matière d'éthique professionnelle. Il constitue également une référence à l'usage du public pour déterminer la conduite que les tiers sont en droit d'attendre dans leurs rapports avec le Fonds.

II- ORGANES DE GOUVERNANCE

2.1- Conseil d'Administration

a- Composition et Fonctionnement

L'article 8 des Statuts stipule que le Conseil d'Administration du Fonds est composé de six membres comme suit :

- le Gouverneur de la BCEAO ou son Représentant ;
- deux Représentants des Associations Professionnelles des Banques et Établissements Financiers ;
- un Représentant des Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- deux Représentants des États membres de l'Union.

Le Gouverneur de la BCEAO ou son Représentant préside le Conseil d'Administration du FGDR-UMOA.

Conformément à l'article 13 des Statuts, le Conseil d'Administration se réunit deux fois par an et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président ou à l'initiative des deux tiers de ses membres. Il peut faire appel à toute personne ressource pour l'assister dans l'accomplissement de ses missions.

b- Réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'article 13 précité, le Conseil d'Administration s'est réuni deux (02) fois à par visioconférence au cours de l'exercice 2020 soit respectivement les 29 juin et 17 décembre sous la présidence de Monsieur Abdoulaye SECK, Secrétaire Général de la BCEAO, représentant le Gouverneur de la BCEAO, Président Statutaire.

Ont participé à ces réunions, les membres du Conseil ci-après :

- **Monsieur Bréhima Amadou Haidara**, Représentant des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers ;
- **Madame Nana Aïssa Ango**, Représentante des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers ;
- **Madame Azaratou Sondo Nignan**, Représentante des Associations Professionnelles des Systèmes Financiers Décentralisés ;

- **Monsieur Siaka SAMAKE**, Représentant des Etats ;
- **Monsieur Iro ABOUBACAR**, Représentant des Etats.

Lors de la session du 29 juin 2020, le Conseil d'Administration a procédé à l'adoption de la politique d'investissement et de la procédure de gestion des placements des réserves techniques.

La session du 17 décembre 2020 a été marquée par l'adoption de certains textes importants notamment les circulaires relatives aux modalités d'adhésion, de contribution et d'information du grand public et déposants des adhérents.

2.2- Direction

Le Directeur représente le Fonds vis-à-vis des tiers et signe au nom du Fonds les accords ou conventions engageant celui-ci après accord du Conseil d'Administration. Il assure également sous sa responsabilité, la gestion du Fonds.

III- ACTIVITES DE L'EXERCICE

3.1- Au plan Institutionnel

Au cours de l'exercice, le Directeur du FGDR-UMOA a participé en sa qualité de membre, à deux réunions du Collège de résolution tenues les 27 mars et 9 décembre 2020.

D'importantes décisions ont été prises par le Collège en vue de l'opérationnalisation du mécanisme de résolution des crises bancaires dans l'UMOA.

L'autorité de résolution a adopté le canevas des plans de résolution ainsi que la circulaire relative aux conditions et modalités d'application du régime de résolution des crises bancaires dans l'UMOA (voir textes en annexe).

Le collège a par ailleurs examiné en première lecture, le projet de procédure de résolution des crises bancaires élaboré par le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA. Le texte examiné décrit les diligences à exécuter, lorsque le Collège de résolution décide de l'entrée en résolution d'un établissement jugé non viable et sans perspective de retour à un fonctionnement normal.

A titre de rappel, le Collège de résolution et le Collège de supervision constituent les deux composantes de la Commission Bancaire de l'UMOA conformément aux dispositions de l'article 3 de l'annexe à la convention régissant ladite Commission.

3.2- Au plan Opérationnel

3.2.1- Adhésions

a- Rappel sur les modalités d'Adhésion

Conformément à l'article 21 des statuts du FGDR-UMOA, tout Etablissement de Crédit ou SFD de l'Union qui remplit les conditions requises, adhère au Fonds. Les modalités d'adhésion sont précisées par Circulaire du Fonds.

La Circulaire N°001/2018/FGDR-UMOA relative aux modalités d'adhésion au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'Union Monétaire Ouest Africaine, stipule que l'adhésion au Fonds d'une entité éligible en activité est acquise après l'accomplissement des formalités suivantes :

- la signature d'un contrat d'adhésion entre le Fonds et ladite entité ;
- le paiement des cotisations requises.

Les Établissements de Crédit nouvellement agréés et les Systèmes Financiers Décentralisés visés par l'article 44 de la Loi portant réglementation des SFD ainsi que leurs entités membres adhèrent au FGDR-UMOA dès la signature du contrat d'adhésion.

b- Nouvelles Adhésions au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2020, les deux Guichets du Fonds totalisent deux cent trois (203) Adhérents répartis comme indiqué dans le tableau ci-après :

Pays	Guichet Etablissements de Crédit		Guichet Systèmes Financiers Décentralisés	
	2019	2020	2019	2020
Bénin	15	15	9	10
Burkina	15	15	12	14
Côte d'Ivoire	29	29	11	13
Guinée-Bissau	5	5	0	0
Mali	14	14	9	9
Niger	14	14	5	5
Sénégal	25	25	11	10
Togo	13	13	11	11
TOTAL	130	130	67	72

Il ressort du tableau ci-dessus que le guichet des Etablissements de Crédit reste constant avec 130 Adhérents en 2019 et 2020.

Quant au guichet des SFD, il a enregistré 5 entrées passant de 67 adhérents en 2019 à 72 en 2020 :

Les nouvelles adhésions en 2020 ont concerné les SFD ci-après :

- **Burkina :**
 - ✓ Caisse des producteurs du Burkina

- ✓ CODEC Koudougou
- **Côte d'Ivoire :**
 - ✓ Remuci
 - ✓ Mucref - ci
- **Niger**
 - ✓ Capital Finance

Par ailleurs, l'adhésion de trois (3) SFD du Togo admis dans la liste des SFD visés à l'article 44 de la Loi éponyme est en cours de formalisation. Il s'agit de :

- Coopérative d'Epargne et de Crédit des Travailleurs de CEB (CECEB) au Togo ;
- Coopérative d'Epargne et de Crédit ILEMA (COOPEC ILEMA) au Togo ;
- Coopérative d'Epargne et de Crédit pour le Soutien aux Initiatives des Femmes pour l'Autopromotion (COOPEC SIFA) au Togo.

3.2.2- Déclarations des Dépôts des Adhérents

a- Rappel sur les modalités de collecte des données

Conformément à l'article 7 de la Circulaire N°002/2018/FGDR-UMOA relative aux Contributions des Adhérents au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA, les Adhérents adressent au Fonds au plus tard le 15 juillet de l'année suivante, soit quinze jours après la date limite de déclaration des comptes annuels des Établissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les formulaires de déclaration des dépôts dûment renseignés, accompagnés de la liste exhaustive de tous les dépôts selon les critères de présentation annexés à ladite circulaire.

b- Collecte des données au titre de l'exercice 2020

En vue de constituer les Réserves Techniques au titre de l'exercice 2020, la Direction du Fonds a procédé à la collecte des données sur les dépôts des Adhérents arrêtés au 31 décembre 2019. Les données sur les dépôts ont été recueillies conformément au Canevas actualisé de déclaration sur les dépôts transmis par la Direction du Fonds aux Adhérents.

Il convient de signaler que la **totalité** des déclarations de dépôts des Etablissements de Crédit a été collectée à travers la plate-forme de reporting de la BCEAO suite à l'achèvement des travaux de la phase 1 du Système d'Information du FGDR-UMOA relative à l'automatisation de la collecte.

c- Traitement des données

Après la collecte, ces données ont fait l'objet de traitement pour s'assurer de leur qualité, exhaustivité et cohérence.

A l'instar de l'exercice précédent, ce processus a été mené avec succès pour les deux guichets du Fonds nonobstant quelques difficultés liées à la connexion à la plate-forme de reporting de la BCEAO des SFD pour la transmission de leurs déclarations.

La contribution de chaque adhérent a été évaluée puis notifiée par courrier par l'entremise des Directions Nationales de la BCEAO dans les huit pays de l'UMOA.

3.2.3- Appel des Contributions

Conformément à l'article 25 des Statuts du FGDR-UMOA, les ressources du Fonds sont constituées des contributions des Adhérents, des produits de placements et, le cas échéant, des dons, subventions et emprunts, ainsi que de toutes autres ressources compatibles avec l'objet du Fonds.

Après notification et observation des délais réglementaires de réclamation, le Fonds a procédé à l'appel des contributions conformément aux dispositions des contrats d'adhésion signé par chaque adhérent.

a- Contributions des Établissements de Crédit

Les contributions du guichet des Etablissements de Crédit au titre de l'exercices 2018, 2019 et 2020 logées dans un compte dédié tenu dans les livres de la BCEAO siège, s'élèvent à la somme de trente-quatre milliards cinq cent cinquante-quatre millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-trois **(34 554 699 953)** Francs CFA.

Comparativement à l'exercice 2019, les contributions notifiées aux Etablissements de Crédit au titre de 2020 ont progressé de **10%** passant de onze milliards quatre-cent-quatre-vingt-seize millions trois-cent-soixante-deux mille huit **(11 496 362 008)** Francs CFA à douze milliards six cent soixante-dix-neuf millions cinq cent soixante-sept mille neuf cent vingt **(12 679 567 920)** Francs CFA.

Il convient de rappeler que les contributions des adhérents de ce Guichet sur les trois exercices (2018, 2019 et 2020) ont été recouvrées à hauteur de 100%.

b- Contribution des Systèmes Financiers Décentralisés

Comme celles des Etablissements de Crédit, les réserves techniques des SFD sont également logées dans deux comptes dédiés dont l'un est tenu dans les livres de la BCEAO siège et l'autre dans les livres de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar.

A titre de rappel, l'ouverture d'un compte supplémentaire dans les livres de l'Agence Principale de la BCEAO vise principalement à faciliter l'encaissement des contributions des SFD qui éprouvent des difficultés à effectuer des virements dans le compte du FGDR-UMOA tenu dans les livres de la BCEAO Siège.

Les réserves du guichet des SFD s'élèvent à six milliards cinq cent vingt-huit millions trois cent

mille deux-cent-quatre-vingt-cinq (**6 528 300 285**) FCFA décomposées comme suit :

Réserves constituées au titre de l'exercice 2018 : **1 910 458 133 Francs CFA**

Réserves constituées au titre de l'exercice 2019 : **2 369 261 945 Francs CFA**

Contributions encaissées au 31-12- 2020 : **2 248 580 207 Francs CFA**

Comparativement à l'exercice 2019, les contributions notifiées aux SFD au titre de l'exercice 2020 ont progressé de **12%** passant de deux milliards trois cent quatre-vingt-trois millions quatre cent treize mille cinq cent un (**2 383 413 501**) Francs CFA à deux milliards six cent soixante-huit millions soixante-six mille cinq cent vingt-trois (**2 668 066 523**) Francs CFA au titre de l'exercice 2020, sous réserve de l'encaissement de la totalité des adhérents qui constituent ce guichet.

3.2.4- Mise en place du Système d'Information du Fonds

A titre de rappel, le projet de mise en place du Système d'Information du FGDR-UMOA bénéficie de l'assistance technique de la BCEAO.

Ce projet est structuré autour de trois principales phases, à savoir :

Phase 1 : Collecte automatisée des données sur les dépôts Adhérents (Établissements de Crédit et SFD article 44) du Fonds ;

Phase 2 : Traitement des données collectées en vue d'automatiser le calcul des contributions des Adhérents ;

Phase 3 : Mise en place d'une plateforme d'indemnisation répondant aux standards internationaux.

Les travaux conduits par les équipes techniques de la BCEAO ont connu une avancée notable avec la mise en production de la collecte automatisée des déclarations de dépôts de Etablissements de crédit à travers la plate-forme de reporting de la BCEAO. Les travaux d'automatisation de la collecte des données sur les dépôts des SFD sont en cours.

Les services techniques de la BCEAO ont par ailleurs entamé l'étude de faisabilité de la 2^{ème} phase du projet qui devrait être mise en œuvre en 2021.

3.2.5- Instauration d'un système de contribution basé sur le Profil de Risques des Adhérents (Primes Différentielles)

A titre de rappel, lors de la 6^{ème} réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 décembre 2018 à Dakar, il a été instruit à la Direction du Fonds par ses instances de procéder à une étude sur l'instauration d'un système de contribution basé sur les profils de risques des Adhérents appelé Système de Primes Différentielles.

Les principaux enjeux de ce système s'appuient non seulement sur la nécessité de réduire l'aléa moral, mais également, de rétablir plus d'équité entre les Établissements Adhérents au Fonds dans l'évaluation de leurs contributions au Fonds.

Conformément au calendrier de mise en œuvre du projet tel qu'approuvé par le Conseil d'Administration, les diligences prévues en 2020 ont notamment porté sur la finalisation du cadre d'échange d'informations avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA (SG-CBUMOA).

Les discussions avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ont abouti à la signature d'un Protocole d'Entente le 12 octobre 2020.

Ce protocole d'entente permet désormais au FGDR-UMOA d'accéder aux informations indispensables à la poursuite de ses travaux notamment celles se rapportant au profil de risques des adhérents.

Le Fonds a poursuivi sa revue des meilleures pratiques observées au plan international sur le Système des Primes Différentielles.

La Direction du Fonds a également participé du 8 au 10 septembre 2020 à l'initiative globale de partage de connaissances (Global Knowledge Sharing Initiative), rencontres virtuelles organisées par la Société d'Assurance – Dépôts du Canada (SADC) dont un des thèmes a concerné l'expérience de cette institution en matière de primes différentielles.

Les enseignements tirés de ce partage d'informations viennent enrichir les réflexions en cours notamment celles relatives à la méthodologie de détermination des taux de primes qui devrait être finalisée en 2021 conformément au calendrier adopté par le Conseil d'Administration.

3.3- Au plan Administratif et Financier

3.3.1- Au Plan Administratif

a- Continuité des activités pendant la période de la pandémie de la Covid 19

Durant l'exercice 2020, le Fonds a su maintenir la continuité de ses activités dans le contexte de la pandémie de la COVID 19. En effet, en se conformant aux recommandations des Autorités sanitaires et dans le souci de mitiger les risques de contamination au sein de son personnel, le Fonds a adopté les mesures préventives ci-après mises en place par la BCEAO qui l'héberge:

- sensibilisation du personnel sur le coronavirus (Covid-19) avec la participation des médecins conseils et traitants de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal ;
- sensibilisation sur les mesures de prévention et de protection à l'endroit du personnel ;
- désinfection régulière des locaux partagés (ascenseur, portiques de sécurité) ;

- mise en place d'un dispositif pour réguler l'utilisation des ascenseurs, en vue de respecter l'exigence de la distance de sécurité d'au moins un (01) mètre entre les agents ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle de température et de lavage systématique des mains, avec une solution hydro alcoolique, pour toute personne devant accéder aux locaux du Fonds.

Le Fonds a également doté son personnel en équipements de protection et produits d'hygiène (masques et gels hydro alcooliques).

Afin de poursuivre ses activités dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, le Fonds a adopté une organisation du travail axée notamment sur :

- le réaménagement des horaires de travail;
- l'adoption d'un système de télétravail sécurisé à compter du 06 avril 2020;
- la primauté accordée à la communication par courriel, téléphone;
- la tenue des réunions par visioconférences;
- l'assistance en ligne aux Établissements de Crédit et aux Systèmes Financiers Décentralisés adhérents pour la remise des déclarations de dépôts sur la plateforme de reporting.

b- Situation de l'effectif du Fonds

L'effectif du Fonds au 31 décembre 2020 est de cinq (05) personnes, composé de trois (03) hommes (dont le Directeur du Fonds) et deux (02) femmes.

3.3.2- Au Plan Financier

a- Constitution des Réserves Techniques

Suite à l'appel des contributions au titre de l'exercice 2020, les montants ci-après ont été encaissés au 31 décembre 2020 par guichet :

Guichets	Montants (en FCFA)
Etablissements de Crédit	12 679 567 920
Systèmes Financiers Décentralisés	2 248 580 207
Total	14 928 148 127

Le montant cumulé des réserves techniques par guichet se présente comme ci-après au 31 décembre 2020 :

Guichets	Montants (en FCFA)
Etablissements de Crédit	34 554 658 641
Systèmes Financiers Décentralisés	6 528 300 285
Total	41 082 958 926

b- Mise en œuvre de la politique d'investissement

Lors de sa neuvième session tenue le 29 juin 2020, le Conseil d'Administration du Fonds a adopté la Politique d'Investissement du FGDR-UMOA autorisant ainsi le démarrage des opérations de placement de ses réserves techniques.

Le Conseil a, par la même occasion fixé le plafond des ressources à investir sur le marché interbancaire sous forme d'opérations de pensions livrées à 50% de ses avoirs, soit 20 milliards FCFA.

Préalablement au démarrage des investissements les diligences ci-après ont été effectuées au cours de l'exercice:

- Signature des conventions de participation à SAGETIL-UMOA et STAR-UEMOA ;
- Ouverture d'un compte de règlement dans les livres de la BCEAO ;
- Acquisition d'ordinateurs de bureau dédiés ;
- Configuration du FGDR-UMOA dans l'environnement test de STAR-UEMOA et SAGETIL UMOA ;
- Réalisation et validation des tests dans les environnements test de STAR-UEMOA et SAGETIL UMOA ;
- Configuration dans l'environnement de production ;
- Formation des collaborateurs à l'utilisation des plateformes SAGETIL-UMOA et STAR-UEMOA.

Parallèlement aux diligences effectuées dans le cadre de la participation à SAGETIL-UEMOA et STAR-UEMOA, la Direction du Fonds a mené une campagne d'information de tous les Etablissements de Crédit sur les opportunités de placement offerte par le Fonds. Un courrier a été adressé à cet effet aux 130 Etablissements de Crédit en activité dans l'UMOA.

Le Fonds a effectivement démarré ses opérations de placement le 16 décembre 2020.

A la date du 31 décembre 2020, un montant total de quinze milliards Francs FCFA sur une enveloppe de vingt milliards Francs CFA a été placé sur le marché interbancaire, soit un taux d'utilisation de 75%.

c- Gestion Budgétaire

Les ressources destinées à financer le budget du Fonds au titre de l'exercice 2020 se sont élevées à deux cent quarante-cinq millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-deux (245 743 682) Francs CFA dont cent quarante-cinq millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-deux (145 743 682) Francs CFA correspondant à des subventions non consommées des exercices 2018 et 2019.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'au cours de l'exercice, le Fonds a, après avis du Conseil d'Administration procéder au réajustement du Budget dont le montant est passé de trois cent

soixante-cinq millions sept cent mille quatre cent soixante-cinq (365 700 465) FCFA à deux cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent cinquante-deux mille six cent trente-sept (285 552 637) FCFA. Ce réaménagement du budget a été justifié par :

- la révision du programme d'activités 2020 impacté par la pandémie de la COVID 19 ;
- la nécessité d'ajuster les dépenses en fonction des ressources disponibles suite à la baisse de la subvention accordée au Fonds par la BCEAO au titre de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2020, le budget du Fonds a été exécuté à hauteur de 87%, soit un montant total de deux cents quarante-huit millions trois cent quatre mille deux cent six (248 304 206) Francs CFA.

A titre de rappel, le Budget du Fonds est constitué des dépenses d'investissement, de fonctionnement et des imprévus.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

TITRE	ELEMENTS	MONTANTS		%	SOLDE
		PREVISIONS	REALISATION S		
I	INVESTISSEMENT				
I.1	Équipements Informatiques	854 433	354 433	41%	500 000
	Sous Total I	854 433	354 433	41%	500 000
II	FONCTIONNEMENT				
II.1	Dépense des Organes	33 158 800	27 000 000	81%	6 158 800
II.2	Traitement du Personnel	177 542 889	170 697 971	95%	9 675 060
II.3	Charges Sociales	14 752 498	5 315 224	36%	9 437 274
II.4	Impôts sur Salaire	1 757 744	1 489 032	85%	268 712
II.5	Assurance Maladie	5 606 242	4 131 413	74%	1 474 829
II.6	Honoraires	8 000 000	8 000 000	100%	-
II.7	Communication	6 500 000	1 020 600	16%	5 479 400
II.8	Voyages, Transport du Personnel	5 760 271	5 760 271	100%	-
II.9	Autres Frais de Voyage	4 366 700	2 039 100	47%	2 327 600
II.10	Frais de Participation à IADI	14 688 000	14 756 914	100%	- 68 914
II.11	Autres frais de gestion	7 565 059	6 272 593	83 %	1 292 466
	Sous Total II	279 698 203	246 483 118	88%	33 215 562
III	IMPREVUS	5 000 000	1 466 655	29%	3 533 345
	TOTAL (Sous Total I + Sous Total II + IMPREVUS)	285 552 636	248 304 206	87%	37 248 430

I- Dépenses d'Investissement

Au 31 décembre 2020, ce budget, destiné à l'acquisition d'équipements informatique prévu pour un montant total de **854 433 FCFA** a été exécuté à hauteur de **41%**, soit **354 433 FCFA**. La faiblesse du taux d'utilisation s'explique par le report de l'acquisition d'un ordinateur de bureau qui devrait être affecté au gestionnaire de risque dont le recrutement a été reporté en 2021.

II- **Dépenses de Fonctionnement**

Au 31 décembre 2020, le budget alloué aux dépenses de fonctionnement a été globalement exécuté à hauteur de 88%. Ce taux d'exécution s'explique notamment par l'effet conjugué des variations sur les postes ci-après :

- Dépenses des organes (81%) : tenue des réunions du Conseil par visioconférence entraînant ainsi une économie sur les frais d'hôtels, les billets d'avion et la location de véhicules ;
- Traitement du personnel (96%) : report du recrutement du gestionnaire de risques en 2021 ;
- Charges sociales (36%) : report du recrutement prévu (gestionnaire de risques) et des charges sociales rattachées ; cotisations pour Retraite du Directeur du Fonds en attente de liquidation ;
- Assurance maladie (74%) : report du recrutement du gestionnaire de risque et de l'ajustement de la prime conformément au contrat ;
- Communication (16%) : report des missions de sensibilisation lié à la pandémie de la Covid 19 ;
- Autres frais de voyages (47%) : économie sur les frais de voyages liée au report du recrutement du gestionnaire des risques prévus au cours de l'exercice.

III- **Imprévus**

Au 31 décembre 2020, cette rubrique a connu un taux d'utilisation de 29% qui s'explique par la maîtrise de l'exécution des dépenses prévues dans les autres rubriques du budget. Le Fonds a acquis du matériel informatique dans le cadre du démarrage des opérations de placement (deux ordinateurs dédiés aux connexions SAGETIL-UMOA et STAR-UEMOA)

d- **États Financiers de l'exercice**

1. **Bilan**

Le total du bilan au 31 décembre 2020 s'établit à **41 603 634 326 FCFA** et est en augmentation de **12 251 202 303 FCFA** par rapport à l'exercice précédent où il s'établissait à **26 352 432 023 FCFA**. Cette hausse significative est liée à l'augmentation des réserves techniques du Fonds durant l'exercice 2020.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	Variation en %	Notes
ACTIF					
Immobilisations	11 143 289	11 032 527	110 762	1%	A
Créances	15 465 530 153	820 676 469	14 644 853 684	1784%	B
Trésorerie	26 126 960 884	25 520 723 027	606 237 857	2%	C
Total	41 603 634 326	26 352 432 023	15 251 202 303	58%	
PASSIF					
Capitaux Propres	41 550 236 085	26 136 209 689	15 414 026 396	59%	D
Dettes Fournisseurs	8 040 000	12 538 232	(4 498 232)	-36%	E
Dettes Sociales	4 661 047	5 235 358	(574 311)	-11%	F
Autres Dettes	40 697 194	198 448 744	(157 751 550)	-79%	G
Total	41 603 634 326	26 352 432 023	15 251 202 303	58%	

A- Immobilisations

A.1- Immobilisations Incorporelles

Elles ont évolué comme présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisition	Cession ou Sortie	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020
Logiciels	3 153 650	116 230	-	3 269 880	1 711 765	1 558 115
Total	3 153 650	116 230	-	3 269 880	1 711 765	1 558 115

L'évolution observée est essentiellement due à l'acquisition d'un logiciel Microsoft office pour une valeur de **116 230 FCFA**.

A.2- Immobilisations Corporelles

Elles ont évolué comme présenté dans le tableau ci-après : (Montants en FCFA)

	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisition	Cession ou Sortie	Valeur Brute au 31/12/2020	Amortissement au 31/12/2020	Valeur Nette au 31/12/2020
Matériel de bureau	724 867	-	-	724 867	306 544	418 323
Matériel informatique	7 174 328	1 704 858	-	8 879 186	5 872 335	3 006 851
Avance et Acompte	6 160 000	-	-	6 160 000	-	6 160 000
Total	14 059 195	1 704 858	-	15 764 053	6 178 879	9 585 174

L'évolution des immobilisations corporelles se justifie par l'acquisition de deux ordinateurs de bureau et d'une imprimante pour un montant total de **1 704 858 FCFA**.

B- Créances

Ce poste est constitué des créances clients et des autres créances. Il a connu une augmentation de **14 644 853 684 FCFA, soit 1 784%** qui s'explique par l'effet combiné de :

- la diminution des créances clients de **382 379 150 FCFA** liée aux efforts déployés dans les actions recouvrement ;
- l'augmentation des autres créances de **15 027 125 034 FCFA** liée principalement au démarrage des opérations de pension livrée qui sont comptabilisées dans les autres créances conformément à l'instruction 30-11-2016 relative à la comptabilisation des cessions d'éléments d'actifs.

B.1- Créances Clients

Les créances clients correspondent aux contributions des SFD à recouvrer à la date du 31 décembre 2020 et s'élèvent à un montant net de **quatre cent trente-trois millions six cent trente-sept mille huit cent soixante-douze (433 637 872) FCFA**.

B.2- Autres Créances

Au 31 décembre 2020, les autres créances s'élèvent à un montant de **15 031 784 481 FCFA** et concernent principalement les opérations de pension livrée dont le détail est ci-après :

Elements	Montant	Valeur des titres pris en pension	Taux de couverture
Banque de Dakar	5 000 000 000	5 555 560 000	111%
Coris Bank International	10 000 000 000	11 112 000 000	111%
Intérêts courus	23 298 611		
Total	15 23 298 611	16 667 560 000	

C- Trésorerie

La trésorerie s'élève à **26 126 960 884 FCFA** au 31 décembre 2020.

Il s'agit des disponibilités en banque pour **26 126 918 644 FCFA** et de l'encaisse pour **42 240 FCFA**.

D- Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres du Fonds sont composés de la subvention d'investissement pour un montant de **12 683 289 FCFA**, d'un résultat net pour un montant de **20 955 998 FCFA** et des contributions des adhérents pour un montant de **41 516 596 798 FCFA**.

E- Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs concernent principalement les honoraires du commissaire aux comptes Mazars Sénégal au titre de l'exercice 2020.

Le détail des dettes fournisseurs est présenté comme suit :

Fournisseurs	Montants (en FCFA)
Cabinet Mazars	8 000 000
Bakios Center	40 000
Total	8 040 000

F- Dettes Sociales

Au 31 décembre 2020, les dettes sociales du Fonds s'élèvent à un montant de **4 661 047 FCFA** et sont exclusivement constituées de la provision pour congés à payer au titre de l'exercice 2020.

G- Autres Dettes

Il s'agit des dettes envers des tiers, pour un montant global de **40 697 194 FCFA** dont le détail se présente comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Dépenses exécutées par la BCEAO pour le compte du Fonds	35 051 804
Produits Constatés d'avance	5 645 390
Total	40 697 194

2. Compte de résultat

Le compte de résultat du Fonds a évolué comme suit : (Montants en FCFA)

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	Variation en %	Notes
Subvention d'exploitation	256 163 305	281 362 480	- 25 199 175	-9%	H
Produits financiers	23 298 611				
Autres Produits	1 710 326	2 110 022	- 399 696	-19%	I
Autres Achats	- 2 584 562	- 2 174 563	- 409 999	19%	J
Transport	- 5 046 900	- 31 679 325	26 632 425	-84%	K
Services Extérieurs	- 46 159 315	- 63 082 573	16 923 258	-27%	L
Autres Charges	- 27 000 000	- 22 000 000	- 5 000 000	23%	M
Charges de personnel	- 177 502 227	- 162 263 094	- 15 239 133	9%	N
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	- 1 710 326	- 2 110 022	399 696	-19%	O
Frais financiers et charges assimilées	- 212 914	- 162 925	- 49 989	31%	P
Total	20 955 998	-	20 955 998		

H- Subvention d'exploitation

Ce poste enregistre la subvention accordée par la BCEAO et utilisée pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'exercice.

La subvention d'exploitation a évolué, passant de **281 362 480 FCFA** à fin décembre 2019, à **256 163 305 FCFA** à fin décembre 2020, soit une diminution de **9%** (**25 199 175 FCFA** en valeur). Cette évolution s'explique principalement par la diminution des charges d'exploitation de l'exercice 2020 par rapport à celles de l'exercice 2019 liée à la non réalisation de certaines activités (missions, voyages de sensibilisations, réunions du conseil en présentiel, etc..) compte tenu de la pandémie de la Covid 19.

I- Autres produits

Ce poste enregistre la reprise de la subvention d'investissement à hauteur du montant de la dépréciation des immobilisations financées par cette subvention et ce, conformément au principe du traitement comptable de la subvention.

J- Autres achats

Ce poste enregistre toutes les dépenses relatives à l'achat des fournitures de bureau notamment les rames de papier, les cartouches d'encre, les stylos, etc...

Les autres achats ont **augmenté** de **409 999 FCFA (19%)** passant de **2 174 563 FCFA** à fin décembre 2019, à **2 584 562 FCFA**, à fin décembre 2020.

K- Transport

Les frais de transport correspondent aux dépenses engagées (achats de billets d'avion, etc..), pour les administrateurs en vue de leur participation aux réunions du Conseil d'Administration ainsi que les missions et congés.

Ils sont passés de **31 679 325 FCFA FCFA** au 31 décembre 2019, à **5 046 900 FCFA** au 31 décembre 2020, soit une baisse de **26 632 425 FCFA (84%)**. Cette économie de dépense s'explique globalement d'une part par la tenue des deux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence entraînant une économie en billet d'avion, et d'autre part par l'annulation de plusieurs missions pour la participation à des conférences et formations de l'IADI compte tenu de la pandémie de la Covid 19.

L- Services extérieurs

Ce poste enregistre les dépenses effectuées pour l'hébergement (frais d'hôtel) des administrateurs lors des Conseils d'Administration, les frais de missions, la prime d'assurance maladie, les cotisations et redevances annuelles, les frais de télécommunication, les frais de colloque et de séminaires, la location des bureaux (subvention en nature estimée), ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes.

Les services extérieurs ont globalement baissé de **27%**, soit **16 923 258 FCFA**. Cela s'explique par l'effet combiné de la réduction des frais de missions et frais d'hôtel liée à

l'annulation de certaines missions et la tenue des deux réunions par visioconférence compte tenue de la pandémie de la covid19, et à l'augmentation de la cotisation annuelle à l'IADI.

Le détail est présenté dans le tableau comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Missions	2 991 071
Hébergement-Missions/CA	930 000
Cotisation annuelle-IADI	13 493 173
Redevance Annuelle-SAGE COMPTA	792 526
Honoraires du CAC	8 000 000
Télécommunications	2 217 613
Formations-Séminaires	200 000
Couverture Maladie	4 120 164
Loyers (estimation de la subvention en natu	13 058 743
Divers	356 025
Total	46 159 315

M- Autres charges

Les autres charges correspondent aux indemnités de sessions, de fonction et de représentation des membres du Conseil d'Administration.

Elles ont augmenté de **5 000 000 FCFA**, soit **23%** de plus par rapport à l'exercice antérieur et s'explique par le fait que deux administrateurs n'avaient pas pu participer aux réunions du Conseil de l'exercice 2019 et n'ont par conséquent pas encaissé leurs indemnités de fonction et de session.

N- Charges de personnel

Les charges de personnel concernent la rémunération (traitements, charges sociales et impôts) des agents.

L'augmentation de **15 239 133 FCFA**, soit **9%** de plus par rapport à l'exercice 2019 et se justifie par la revalorisation des conditions de service du Directeur à l'occasion du renouvellement de son mandat conformément à la décision du Conseil d'Administration d'une part et la hausse de l'effectif du Fonds qui est passé de 4 à 5 personnes d'autre part.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

Eléments	Montants (en FCFA)
Rémunération du Personnel	170 697 971
Charges Sociales	5 315 224
Impôts sur salaire	1 489 032
Total	177 502 227

O- Charges financières

Ce poste correspond à une perte de change liée à l'augmentation du cours de la devise lors du paiement d'une dette libellée en monnaie étrangère.

P- Dotations aux amortissements

Ce poste correspond au montant de la dépréciation des immobilisations calculée sur la base des durées d'utilisation arrêtées dans le cadre comptable.

Cette variation se justifie par la baisse des dotations aux amortissements qui sont passés de **2 110 022 FCFA** en 2019 à **1 710 326 FCFA** en 2020.

3.4- Rapports du Commissaire aux Comptes

a- Rapport sur le Contrôle Interne

Document en annexe

b- Rapport sur le Contrôle des Comptes

Document en annexe

3.5- Communication

a- Sensibilisation des Adhérents

Dans le cadre de l'opérationnalisation du FGDR-UMOA et sur recommandation du Conseil d'Administration, la Direction du Fonds a nonobstant le contexte sanitaire poursuivi le programme de sensibilisation des adhérents. A cet effet, elle a effectué une mission de sensibilisation des Systèmes Financiers Décentralisés au Mali. Cette mission a permis à la Direction du Fonds d'informer les adhérents du Mali sur l'opérationnalisation du Fonds et ses attentes d'une part et de recueillir leurs préoccupations d'autre part.

Le Fonds a par ailleurs saisi l'opportunité de cette rencontre pour annoncer les différents projets en cours, notamment, le reporting sur la plateforme de la BCEAO, phase II du projet de mise en place du Système d'Information, ainsi que l'instauration d'un système de contribution basée sur les profils de risques des adhérents (Primes Différentielles).

3.6- Coopération

Au cours de l'exercice, le Fonds a renforcé sa coopération avec l'Association Internationale des Assureurs Dépôts (IADI) et la commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

a- Relations avec l'International Association of Deposit Insurers (IADI)

- Le Fonds a participé aux travaux de la 61^{ème} réunion du Comité exécutif de l'IADI tenue à Bâle du 11 au 13 février 2020 ainsi qu'à la 62^{ème} réunion tenue virtuellement le 29 mai 2020 en raison de la pandémie de la COVID 19.

La participation du Fonds à ces réunions lui a permis de suivre outre les rapports sur le fonctionnement de l'institution, les évolutions des différents chantiers en cours tels que :

- ✓ le projet d'élaboration des principes fondamentaux de l'assurance-dépôts islamique ;
 - ✓ les travaux de recherche sur l'assurance-dépôts et l'inclusion financière ;
 - ✓ la note sur les objectifs de politique publique pour les systèmes d'assurance-dépôts et les développements récents ;
 - ✓ le guide sur l'instauration du Risk Management et le Contrôle Interne dans l'assurance-dépôts.
- Au cours de l'exercice 2020, le Fonds a participé aux réunions l' Africa Regional Committee de l'IADI (ARC) regroupant les Fonds de Garantie des Dépôts Africains. Ces rencontres permettent aux différentes juridictions de partager leurs expériences, de faire une revue de l'état d'avancement de leurs principaux chantiers et d'harmoniser leurs points de vue sur des questions d'intérêts communs traitées par l'IADI telles que l'assistance technique et la formation.

L'ARC s'est particulièrement penché au cours de l'année 2020 sur les chantiers ci-après :

- ✓ Création d'un Centre d'études sur l'Assurance Dépôts sur propositions de la NDIC ;
- ✓ Poursuite des travaux sur la création d'un site web de l'ARC ;
- ✓ Mise en place des règles de gouvernance de l'ARC ;
- ✓ Rédaction d'un livre intitulé « IADI-ARC : évolution, expérience et pratiques des Fonds de Garantie de Dépôts en Afrique ».

b- Signature du protocole d'entente avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

L'article 6 des statuts du Fonds stipule entre autres que le Fonds est habilité à conclure des accords de coopération avec tout autre institution, en tant que de besoin. Conformément à cette disposition statutaire et aux recommandations de l'Association Internationale des Assureurs Dépôts (IADI) dans le cadre de ses travaux relatifs à l'instauration d'un système de primes différentielles, la Direction du Fonds a signé au cours de l'exercice un protocole d'entente avec le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Le protocole d'entente a pour objet d'organiser, sous diverses formes, les rapports entre les parties en matière :

- d'échange de données et d'informations utiles à l'exercice des missions qui leurs sont dévolues par les dispositions légales et réglementaires régissant leurs activités ;
- de concertation sur tous les sujets d'intérêts communs ;

- de formation ;
- d'échange d'expériences et d'expertises ;
- d'assistance en matière de contrôle des obligations réglementaires des adhérents.

3.7- Formation

Au cours de l'exercice, la Direction du Fonds a mis un accent particulier sur le renforcement des capacités du personnel sur les différents métiers de l'assurance-dépôts.

Le Fonds a ainsi effectué une visite d'étude et participer à des ateliers de formation organisés par le Comité Afrique de l'IADI :

a- **Initiative Globale de Partage de Connaissance organisée par la Société Canadienne d'Assurance-Dépôts (SADC)**

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités et de la coopération avec d'autres participants du filet de sécurité financière, le FGDR-UMOA sur l'invitation de la Société Canadienne d'Assurance-Dépôts (SADC) a participé à l'Initiative Globale de Partage de Connaissance (CDIC Global Knowledge Sharing Initiative) tenue du 08 au 10 septembre 2020 par visioconférence.

Les thématiques ci-après ont été abordées lors de cette visioconférence :

- *Présentation de la SADC ;*
- *Système de Primes Différentielles de la SADC ;*
- *Les pratiques d'investissement et de gestion des fonds de la SADC ;*
- *Sensibilisation et communication en temps de crise ;*
- *Communication avec les déposants ;*
- *Stratégie d'entreprise et Gestion des Risques.*

b- **Conférence virtuelle internationale de la Société Nigériane d'assurance-dépôts (NDIC)**

La Direction du Fonds a pris part de la conférence virtuelle internationale de la NDIC sur le thème **“Stabilité du Système Financier, Fintech et Risques Emergents : défis pour les superviseurs bancaire”** du 22 au 23 octobre 2020.

Les thématiques abordées lors de cette visioconférence ont entre autres porté sur les points de discussion ci-après :

- *Réglementation prudentielle et stabilité du système financier au Nigéria : avant, pendant et après la COVID-19 ;*
- *Fintech dans la banque : passé, présent et future ;*
- *Comment les Big Tech et les banques asiatiques ont réinventé le secteur bancaire ? ;*
- *Produits similaires aux dépôts et assurance-dépôts au Nigéria : supervision et défis ;*
- *L'utilisation de Fintech, Regtech et Suptech comme signaux d'alerte précoce dans le système bancaire ;*
- *Impact potentiel des ruptures technologiques sur la supervision sur site : réalités actuelles et perspectives à court terme ;*
- *Réglementation des Fintech : jalons, défis et perspectives ;*
- *Intelligence Artificielle et Machine Learning en Banque : Vue des Opérateurs ;*
- *La protection des consommateurs à l'ère de l'émergence de la Fintech ;*
- *Cyber-risque : menaces, tendances et implications pour la banque.*

c- Visite d'étude à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans l'UMOA et dans la perspective de la finalisation de la Politique d'Investissement, le Responsable de l'Administration et des Finances a effectué une visite de travail à la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

La visite avait pour objectif de permettre au collaborateur de s'imprégner de l'expérience de la BOAD en matière de gestion de trésorerie et d'investissements sur le marché interbancaire. Les thèmes ci-après ont été abordés au cours de la visite:

- cadre de gouvernance de la politique d'investissement de la BOAD ;
- objectifs et contraintes d'investissement ;
- univers d'investissement et allocations stratégiques ;
- règles d'évaluation et de comptabilisation des opérations de placement ;
- procédure de gestion des placements de la BOAD (responsable, initiation et processus de transaction, validation des opérations, conditions d'admissibilité d'une contrepartie, etc...).

A l'occasion de cette visite d'étude, le Fonds a pu bénéficier de la riche expérience de la Banque Ouest Africaine de Développement dans les domaines ci-dessus cités.

IV- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'exercice 2020 a été marqué par le renforcement de l'opérationnalisation du Fonds avec d'une part, l'accroissement de ses réserves techniques et par la sensibilisation des adhérents sur les objectifs et les missions du FGDR-UMOA d'autre part. Par ailleurs, l'adoption de la politique

d'investissement et la procédure de gestion des réserves techniques a permis le démarrage effectif des opérations de placement en décembre 2020.

Les travaux menés dans le cadre de la mise en place du Système d'Information avec l'appui de la BCEAO enregistrent une avancée notable contribuant ainsi à la sécurisation des données, la modernisation de la gestion du FGDR-UMOA et à terme, l'atteinte des standards internationaux en matière d'indemnisation des déposants.

Le programme de formation mis en œuvre grâce notamment à la coopération avec l'IADI, a permis de renforcer les capacités du personnel dans plusieurs domaines clés de l'assurance -dépôts.

Plusieurs chantiers entamés devraient connaître des progrès significatifs au cours de l'exercice 2021.

Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un système de contribution basé sur le profil de risques (Primes Différentielles) ;
- la rédaction d'un plan stratégique du Fonds;
- la finalisation des phases 1 et 2 et le démarrage de la phase 3 du Système d'Information ;
- le renforcement de l'effectif ;
- la révision de la structure organisationnelle du FGDR-UMOA ;
- la définition du rôle du FGDR-UMOA en matière de promotion de l'éducation financière ;
- la mise en place du Site Internet du FGDR-UMOA.

Le Fonds poursuivra la mise en œuvre de sa politique de proximité en renforçant la sensibilisation des adhérents ainsi que l'information des déposants et du public.

Les ressources financières du Fonds devraient être renforcées au terme de la 4^{ème} année de collecte des contributions et la poursuite des opérations de placement de ses réserves techniques.